# Séance du Conseil communal du 27 mai 2015 Zitting van de Gemeenteraad van 27 mei 2015

1. Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, Conseiller communal PS, et Monsieur Vossaert, Conseiller communal FDF, relative à la convention tripartite Commune, White-Star et RWDM.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid PS, en Mijnheer Vossaert, Gemeenteraadslid FDF, betreffende de overeenkomst tussen de Gemeente, White Star en RWDM.

# M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

### M. Achaoui:

Je voudrais m'associer à ce qui a été dit par Monsieur Ikazban et remercier également l'initiative d'avoir accordé à tous les Conseillers communaux la possibilité de s'exprimer plus largement que d'habitude. Je pense que ça a permis à tout un chacun de s'attarder sur des points essentiels et surtout de ne pas être arrêté après cinq minutes dans un argumentaire qui demandait bien évidemment un développement plus important et je tenais également à vous remercier pour cette initiative qui a eu tout le mérite d'être accordée.

Merci beaucoup!

# M. le Président, Luc Léonard :

Il avait été convenu hier que deux Conseillers communaux ayant déposé une question d'actualité auraient la possibilité de les développer à l'occasion du débat sur ce point 12. Donc je donne d'abord la parole à Monsieur Ikazban et puis à Monsieur Vossaert.

# M. Ikazban:

Donc effectivement, on avait avec mon collègue déposé des questions d'actualité et je vous remercie de les avoir transformées en interpellations en préambule de ce point qui va justement aborder cette convention que vous nous soumettez.

Dans l'interpellation que je voulais faire, je voulais qu'on fasse un petit peu le point par rapport au dossier du RWDM, au-delà évidemment des rumeurs dans tous les sens, des déclarations qu'on a pu entendre, qu'on a pu lire ici et là. Parfois, on ne sait pas toujours où est la vérité. Ce qui est clair en tout cas, c'est que tout ne coule pas de source dans ce dossier et que ce n'est pas un long fleuve tranquille. Donc moi, j'aimerais bien, si possible, qu'on nous fasse un petit peu le point de la situation, par rapport aux négociations entre le RWDM et le White Star. Nous regrettons fortement que ce soient des négociations RWDM - White Star, alors que normalement ça aurait du être des discussions avec la Commune qui devait garder la main du début jusqu'à la fin. D'ailleurs, une de mes questions qui s'adressent au Collège, c'est de savoir, très franchement, si la Commune pense qu'elle a encore la main dans ce dossier ? Je vous avoue que quand je lis ici et là les réactions, j'ai l'impression que la Commune n'a plus du tout la main. Vous pensez peut-être l'avoir, mais vous ne l'avez plus, puisqu'il semblerait que le déblocage possible de ce dossier dépende uniquement du bon vouloir du White Star. Evidemment aujourd'hui le White Star est beaucoup plus fort, puisque vous leur avez donné une convention d'occupation d'exclusivité

de neuf ans dans leur poche. Quand ils n'avaient pas cette exclusivité, c'était plus facile de mettre tout le monde autour de la table et de forcer les uns et les autres à trouver un accord et un compromis. J'insiste sur ce point parce qu'il me semble qu'il y a deux mois, ici même, si le Collège avait suivi notre avis, l'avis de l'ensemble de l'opposition, je vous rappelle que dans un premier temps on avait demandé le report de cette convention, de ne pas voter cette convention au moment même. Puisque vous avez maintenu la convention à l'ordre du jour, on est venu avec des amendements, et ils ont tous été rejetés. Vous avez bricolé un amendement, avec l'article 9.5, qui, on vous l'avait dit, ne servait pas à grand-chose et d'ailleurs, la preuve, c'est que ça se vérifie, puisque deux mois après, on est toujours là avec un gros point d'interrogation, sauf si aujourd'hui on apprend avec surprise qu'un accord et une signature du partenaire White Star sont possibles. Donc, nous regrettons fortement cela, mais je ne vais pas ressasser sans cesse le passé, même si le passé est important pour savoir où on va, pour savoir comment on peut avancer de manière la plus constructive possible car finalement, et ce sera mon leitmotiv, je pense qu'il faut vraiment essayer de mettre de côté le clivage majorité opposition. Je pense que si on est vraiment tous pour la renaissance du RWDM, on doit plutôt réfléchir ensemble à comment faire que ce soit possible et surtout que ce soit viable, parce qu'il ne s'agit pas de dire oui, un oui qui ressemble à un cadeau empoisonné ou un oui qui en fait cache un non. Je voudrais vraiment savoir si la Commune pense qu'elle a vraiment la main, parce que nous, nous pensons que non, parce que vous avez refusé nos amendements. Si vous aviez accepté nos amendements, la convention empêchait que le White Star puisse avoir ce droit de veto aujourd'hui. Je voudrais savoir également si le RWDM peut vraiment être, parce qu'il y a la convention, c'est une chose, mais il y a aussi ce que l'on dit ici au Conseil communal, ça a de la valeur aussi, tout ce qu'on dit ici est retranscrit dans des PV, je pense qu'il y a deux mois, on a eu une discussion de trois heures et tout est retranscrit dans des PV. Moi, je voudrais savoir et avoir la garantie qu'il y a vraiment une volonté pour que le RWDM accède et utilise le stade Edmond Machtens et plus précisément le terrain A. Je voudrais aussi qu'on m'explique pourquoi il y a eu autant de lenteur, pourquoi il y a eu autant de difficultés dans ce dossier, puisque le RWDM a dû venir présenter son plan financier et la viabilité de son projet devant le Collège. Il l'a fait, il est venu se mettre à nu, il a tout montré et puis par la suite, ils ont eu quelques difficultés, notamment avec des informations qu'ils ont présentées au Collège. Je vais prendre l'exemple du matricule qu'ils comptaient récupérer dans leur projet, et puis subitement le surlendemain, ce matricule, Wetteren pour ne pas le citer, n'est plus disponible. Heureusement, je pense que le RWDM a un projet avec les reins solides et les gens qui le soutiennent ont heureusement trouvé une autre solution, mais on est vraiment en droit de se poser la question de savoir ce qui s'est passé, pourquoi ces lenteurs, pourquoi ces blocages, pourquoi ces événements qui ressemblent à des bâtons dans les roues, et si vous partagez ce point de vue, puisqu'évidemment, peut-être que vous ne le partagez pas, qui est à l'origine de ces blocages et de ces lenteurs ?

Voilà, ce sont les questions que j'avais posées en préambule de la convention et je voudrais Monsieur le Président, pour conclure et puisque j'ai la parole, dans le cadre de la convention, je souhaiterais qu'on puisse faire une interruption de séance par rapport à la convention, parce que la convention que vous présentez aujourd'hui, elle n'est pas parfaite. Elle présente beaucoup d'anomalies. Je n'ai pas envie de jouer au petit jeu de la fois dernière avec des amendements qui sont proposés par l'opposition et puis rejetés par la majorité. J'aimerais bien qu'on puisse en discuter lors d'une interruption et qu'on prenne nos responsabilités entre nous avec l'opposition, qu'on se mette d'accord sur d'éventuelles modifications et amendements, et qu'on puisse porter ensemble ces modifications qui permettent vraiment au RWDM de renaître au stade Edmond Machtens. Même si j'ai l'impression que la convention d'aujourd'hui, même si elle est adoptée, même si elle passe, quelque chose me dit que le White Star va continuer à refuser, va continuer à dire non et que finalement le oui d'aujourd'hui, est un oui de façade, mais derrière tout cela, il y a un non

aujourd'hui, alors qu'il y a deux mois, c'était possible, je le répète, si on n'avait pas présenté la convention de neuf ans au White Star.

Voilà Monsieur le président.

# M. le Président, Luc Léonard :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

#### M. Vossaert:

Par rapport au débat qu'on a eu le 23 mars, c'est vrai que si les porteurs du projet du RWDM n'avaient pas été aussi entreprenants, et n'aient pas répondus à l'ensemble des demandes et attentes qui ont été maintes fois sollicitées par la Commune pour pouvoir aujourd'hui arriver à la proposition d'adoption d'une convention, parce que c'est une adoption, ou alors on m'annonce, et je rejoins Monsieur Ikazban là-dessus, qu'il y a un accord entre les parties pour faire en sorte que l'adoption de cette convention ait une portée réelle et que le RWDM puisse dès la saison 2015-2016 jouer au stade Machtens, sur le terrain A, pendant 20 matchs et peut-être, s'ils organisent un match de gala, je l'espère. Et donc, on s'est dit génial, le tableau est magnifique ici, on va adopter une convention et demain, on pourra annoncer que le RWDM sera de retour au stade Edmond Machtens. Mais je suis pessimiste, parce que je me demande toujours quel rôle joue la Commune et la majorité dans ce dossier ? Est-ce qu'on assiste à une véritable pièce de théâtre, parce qu'on fait semblant de dire que le RWDM, on a envie qu'il vienne. On entend dire que vous avez le maillot du RWDM dans votre chambre, on vous entend dire que vous avez par le passé assisté à tous les matchs du RWDM, même à l'extérieur, j'appelle cela de la récupération! Moi, ce que je veux, c'est simplement qu'on nous dise, et pas sous forme de grandes sorties comme au cours du Conseil du 23 mars où on entendait dire « on va négocier, on va essayer d'avoir un accord ». Ici, on est guasiment fin mai et on n'a toujours pas d'accord. Mais tout le monde est d'accord que le RWDM doit revenir. Ici, je pense qu'il y a beaucoup d'hypocrisie et surtout, on joue énormément avec les supporters et les porteurs du projet qui tous les jours se démènent pour répondre à la ixième demande que la Commune fait pour qu'un jour, je l'espère, le RWDM revienne au stade Edmond Machtens.

Je ferai mes remarques sur la convention du RWDM par la suite, mais j'aimerais savoir, à l'heure où on parle, s'il y a véritablement un accord ? Parce qu'à quoi bon discuter de cette convention, s'il n'y en a pas. Parce qu'adopter un document où il n'y a aucune signature des parties, quelle est sa valeur ? Donc ça, c'est la première question que je pose, au préalable à la discussion sur la convention. Parce qu'elle peut exister cette convention, c'est un pas en avant, mais je pense qu'il aurait fallu aussi une autre convention, une convention en tant que Commune propriétaire et un autre occupant qui s'appelle le RWDM, et pas une tripartite. Moi j'aurais voulu voir aujourd'hui à l'ordre du jour, non pas une seule convention, mais deux conventions, une convention qui lie la Commune en tant que propriétaire et c'est là qu'on va me prouver que la Commune a véritablement la main parce qu'après être sous tutelle de la Région, je n'ai pas envie qu'on puisse dire que la Commune est sous tutelle d'un club de football. Moi, ce qui m'importe, c'était d'avoir deux conventions, une avec le RWDM et la Commune et ensuite un protocole d'accord avec les trois parties.

Enfin, et je le regrette effectivement, quand on a discuté de la convention avec le White Star, on avait dit qu'elle était imparfaite, on avait dit qu'elle donnait une exclusivité ou une quasi exclusivité au White Star et ça, ça se retrouve maintenant dans le déroulement des événements. On n'a pas de garantie, on n'a aucune garantie que, même avec l'adoption

de cette convention, ça puisse être annoncé comme le retour du RWDM. Sauf si on nous donne d'autres éléments aujourd'hui, je ne suis toujours pas convaincu que la majorité a véritablement envie que le RWDM revienne au stade Edmond Machtens.

## M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

## Dhr. Van Damme:

Beste collega's, beste mensen van het College, dit dossier stinkt! C'est un dossier qui pue, c'est un dossier qui pue vraiment très fort! La justice vient d'ouvrir une enquête concernant l'état financier de la Commune et bien je crois qu'elle pourrait aussi ouvrir une enquête judiciaire par rapport à ce qui est sur la table ici. Parce que ce dossier, il pue! Ce n'est pas normal que le plus grand parti de cette majorité, le MR pour ne pas le citer, gère la Commune, mais en même temps a des intérêts clairs dans une société qui a des intérêts dans ce dossier, des intérêts qui sont contraires à ceux de la Commune, à l'intérêt des Molenbeekois. Soyons clairs, il y a un déséquilibre entre les intérêts qu'on devrait défendre tous, les intérêts des Molenbeekois, de la plupart des Molenbeekois, et je crois que la plupart des Molenbeekois seront d'accord sans problème à dire qu'ils veulent le retour du RWDM et qu'ils veulent le retour d'un vrai club avec des chances de survie, ça, c'est l'intérêt de tous les Molenbeekois. Ici, on voit que ce retour, on voit que cette relance est hypothéquée par l'action d'un Collège dont un parti a des intérêts clairs qui coïncident avec celui qui maintenant est dans cette convention, et dans la convention que la majorité a approuvée il y a deux mois, qui donne un droit d'exclusivité à une seule personne, Monsieur Bico. Donc, ça pue. Et j'espère vraiment que la justice va ouvrir une enquête pour s'interroger là-dessus, parce que ce qui est ici sur la table, c'est quelque chose qui n'est pas très clair qui n'est pas très acceptable, je trouve pour le sp.a. On voit en effet une convention qui est le résultat d'un débat qu'on a eu il y a deux mois, un débat dans lequel vous vouliez accorder une exclusivité un club, alors qu'au même moment, il y avait un projet viable en préparation pour le club de Molenbeek, pas pour un club quelconque, mais bien pour le club de Molenbeek. Vous avez écarté cette possibilité et vous avez donné l'exclusivité à un club et surtout à une personne qui a des intérêts financiers très clairs dans ce dossier. On voit en fait la continuation de cette donne dans ce qu'on nous propose ici. On voit une convention qui nous est présentée qui confirme ce déséquilibre entre un occupant qu'on appelle principal, le White Star, et un occupant secondaire, le RWDM. Ce déséquilibre se traduit en plusieurs points, par exemple le fait que le RWDM recoit la possibilité de faire du football pendant 20 matchs, pour un an maximum. Le White Star, rappelons-le, à une exclusivité de neuf ans. On peut se demander pourquoi?

Autre exemple, si j'ai bien lu la convention, le RWDM n'a pas accès aux business seats. Il y a pas mal d'autres restrictions dans la convention et en fait on nous fait croire en apparence que la Commune ouvre la voie royale à deux clubs, mais en fait, la relance du RWDM est handicapée, depuis le début avec une convention qui existe aujourd'hui. Ça, c'est la réalité, c'est qu'on a une convention qui renforce un handicap, le handicap pour notre club, le club Molenbeekois en faveur d'un club qui n'est pas difficile, qui est le bienvenu certes, mais qui n'est pas ici et qui a clairement un intérêt financier dans tout ceci.

Ça, c'est assez fort, Madame la Bourgmestre, vous me dites que je n'aime pas les gens qui ne viennent pas d'ici. Je n'ai pas dit ça, j'ai dit qu'ils sont les bienvenus, mais je trouve qu'un club qui est là depuis des dizaines d'années, devrait avoir la priorité et vous faites l'inverse. Vous donnez la priorité à l'argent et pas à l'esprit de football, trait d'union

dans la Commune depuis des années. Ça, c'est votre choix, c'est un choix auquel je ne souscris pas, au nom du sp.a.

## M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

# M. Van Leeckwyck:

Je veux intervenir, parce que Monsieur Ikazban a d'abord dit, pas de clivage, mais les deux interventions suivantes ont nettement marqué les différences entre l'opposition et la majorité. Deuxièmement, on attaque le MR, moi je n'ai pas d'intérêt, je n'ai vraiment pas d'intérêt dans le White Star et nous sommes tous d'ailleurs dans la majorité, pour le RWDM. Il est certain qu'il s'agit d'un dossier très important, que ça doit être vu par des avocats et des gens qui s'y connaissent, moi je ne connais pas le dossier et j'ai fait confiance aux gens qui s'occupent du dossier, j'espère que ça se passera bien pour le loyer.

#### M. le Président :

Merci Monsieur Van Leeckwyck.

Je vais maintenant donner la parole au Collège pour répondre et d'abord à Monsieur El Khannouss.

### M. l'Echevin El Khannouss:

Merci Monsieur le Président.

En débutant cette séance, je pensais que nous allions tous ensemble pouvoir voter pour cette convention d'occupation qui concerne le RWDM et essayer de se mettre tous d'accord sans clivage, comme vous l'aviez rappelé. Mais il s'avère, à ce que j'ai entendu de la part de certains membres de l'opposition, qu'il y a véritablement une envie de faire de la récupération politique. Je souhaiterais vraiment qu'il n'y ait pas de récupération politique, d'autant plus que nous sommes tous d'accord ici pour dire que nous devons...

# M. le Président :

S'il vous plaît, je demande à la salle un peu de silence. Le Collège a le droit de répondre selon son sentiment et il ne me semble pas qu'il y ait quoique ce soit de choquant. Monsieur El Khannouss répond avec son sentiment et ça me paraît assez normal. Monsieur lkazban, vous n'avez pas à dicter au Collège la réponse que vous souhaitez entendre.

# M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur Ikazban, on essaye de garder son sang-froid, je sais que ce n'est pas évident d'entendre certaines vérités et vous allez voir que la suite ne va pas vous faire plaisir. Nous avons été ici victime très clairement d'accusations graves qui émanent de l'opposition et je souhaiterais pouvoir apporter des réponses. Ceux qui ont porté des accusations vont se reconnaître. Monsieur Ikazban, ne faites pas la vierge effarouchée, ça ne vous va pas.

(Cris dans la salle - Geroep in de zaal)

#### M. le Président :

Je suspends la séance.

(Applaudissements - Applaus)

## M. le Président :

Si je peux demander aux derniers Conseillers communaux qui n'ont pas encore repris leurs places de revenir, nous allons reprendre la séance. J'espère que la situation va maintenant un peu s'apaiser.

Monsieur Lakhloufi m'a dit, avant que je ne donne la parole au Collège, qu'il avait désespérément essayé de prendre la parole, mais qu'il semblait y avoir un problème technique, donc je propose que Monsieur Lakhloufi puisse aussi faire son intervention et puis le Collège répondra.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

#### M. Ikazban:

C'est marrant parce que j'ai aussi essayé de prendre la parole et vous ne m'avez pas vu.

# M. le Président :

Je regarde l'écran sur lequel je peux constater les personnes qui demandent la parole.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

### M. Lakhloufi:

Merci Monsieur le Président.

Mes questions s'adressent à Monsieur l'Echevin Karim Majoros, qui est quand même un acteur essentiel dans la discussion, puisque c'est l'Echevin en charge des Propriétés communales dont fait partie le Stade Edmond Machtens et je pense que c'est aussi intéressant d'avoir son avis sur cette question.

On nous transmet aujourd'hui des amendements qui ont été déposés, ma première question c'est de savoir si ces amendements ont été transmis aux personnes concernées, c'est-à-dire au porteur du projet RWDM ? Ma deuxième question, c'est savoir ce qui se passera si une des parties, notamment le White Star, ne veut pas négocier avec le RWDM ? Parce que jusqu'à présent, je tiens à être très clair là-dessus, le RWDM a tout fait pour rencontrer ces gens et à chaque fois, il y a eu des soucis. Il faut savoir aussi qu'il y a des délais à respecter pour le club qui doit introduire sa demande. Loin de moi l'idée de faire des complications pour que ces délais ne soient pas respectés, ce qui serait vraiment dommageable. J'aimerais vraiment avoir une explication claire sur ce qui va se dérouler dans le cas où le White Star refuse de contresigner cette tripartite qui aujourd'hui doit être adoptée ? Si celle-ci doit être amendée par le Conseil communal, est-ce qu'on respectera les délais au niveau de l'Union Belge pour introduire la demande de participer au championnat, parce qu'il faut un stade, il faut un terrain. Est-ce qu'on peut garantir aujourd'hui ici que

toutes ces conditions seront respectées ? Ce sont des questions qui sont claires, qui sont précises et j'aimerais bien avoir une réponse claire et précise également.

Je vous remercie.

### M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous donne la parole, mais rapidement parce que vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer.

## M. Ikazban:

Avant la réponse, j'ai toujours le droit de reprendre la parole.

### M. le Président :

Non, honnêtement vous avez utilisé vos cinq minutes. Vous aviez droit à cinq minutes et vous les avez utilisées. Il n'est pas prévu dans le règlement d'ordre intérieur que vous puissiez reprendre la parole, mais je vous la donne quand même rapidement, dans ma grande bienveillance.

### M. Ikazban:

Soyez en remerciés!

Je suis très content d'entendre le Conseiller communal, Youssef Lakhloufi, faire un résumé, en fait très succinct, de la situation où dans cette affaire, et on le verra par la suite, pendant que certains gagnaient du temps, on en a fait perdre à d'autres. Je voudrais simplement dire une chose à l'Echevin qui va répondre, puisque c'est l'Echevin des Sports qui va répondre, si possible, pour la sérénité des débats, moi j'ai commencé mon intervention en expliquant qu'il me semble que le dossier RWDM doit dépasser les clivages majorité-opposition. Je ne sais pas si vous voyez quelque chose de négatif dans ce que je dis, mais moi, je trouve cela extrêmement positif. Majorité et opposition, on doit soutenir le RWDM et si possible se mettre d'accord sur quelque chose de commun, même si nous avons l'intime conviction et d'ailleurs, je vois qu'on n'est pas les seuls, que même si cette convention passe, derrière le oui, il y a un non. Je voudrais dire à l'Echevin, de grâce, pour éviter les polémiques, d'aller à l'essentiel, de répondre à mes questions et d'éviter les petites accusations, les généralités, la poudre aux yeux. Je sais que c'est un dossier difficile, je sais que ce n'est pas facile. Jef Van Damme a parlé de la FIFA, de l'argent etc., il est clair que ce n'est pas évident, il est clair que l'intérêt de la Commune, c'est d'avoir deux clubs et de ne pas avoir un seul club. Mais de grâce, allons à l'essentiel, sans polémique et répondez aux questions directement s'il vous plaît!

# M. le Président :

Monsieur Ikazban, le message est passé.

Je donne la parole rapidement à Monsieur Vossaert, dans les mêmes conditions.

# M. Vossaert:

On doit tous porter ce projet RWDM, et comme je l'avais rappelé à Monsieur El Khannouss hier, qui répond directement aux questions, qu'il soit précis, et la principale question qu'on a posée, c'est de savoir si oui ou non, il y a un accord entre les trois parties et

donc, si la convention qu'on va adopter aujourd'hui est déjà signée par les trois parties ou s'il y a déjà un protocole d'accord qui est signé par les trois parties, et deuxièmement que fera-ton si cette convention n'est pas signée par les trois parties, quelles sont les marges de manœuvre, car la Commune, peut agir en tant que propriétaire ? Aujourd'hui, vous ne m'avez toujours pas répondu.

### M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je crois que c'est une bonne idée maintenant de laisser Monsieur El Khannouss répondre.

### M. l'Echevin El Khannouss:

Vous comprendrez quand même qu'effectivement, je vais répondre entre autres à une série d'accusations que j'ai entendues de la part de certains membres de l'opposition.

## M. le Président :

Monsieur El Khannouss n'a pas visé l'opposition dans son entièreté, il a dit certains membres de l'opposition. Il y a eu des accusations assez graves, que j'ai entendu comme tout le monde ici, et je trouve qu'il n'y a rien de choquant à ce qu'une réponse soit donnée à cela. Je pense que si des accusations du même genre aussi grave avaient été portées sur certains membres de l'opposition, vous vous seriez précipités pour demander une réponse. Donc, je voudrais quand même que vous laissiez Monsieur El Khannouss s'exprimer! Non Madame Piquard, vous n'avez pas la parole. Après, si vous le voulez, vous aurez comme tout le monde trois minutes pour vous exprimer. Mais donc maintenant, je redonne la parole à Monsieur El Khannouss.

# M. l'Echevin El Khannouss:

Merci Monsieur le Président.

Chers membres du Conseil, avant de donner des réponses plus précises, et sachez que j'en donnerai quelques-unes, Madame la Bourgmestre complétera par une intervention beaucoup plus précise. Il serait peut-être intéressant de rappeler un peu l'historique, parce que j'ai l'impression que certaines personnes ici sont atteintes d'une certaine amnésie. On sort quand même d'une période où nous avions un club qui était installé et qui était dans des conditions d'illégalité, qui ne remplissait pas ses obligations, qui a laissé à la Commune des dettes...

(Cris dans la salle - Geroep in de zaal)

# M. le Président :

S'il vous plaît, un peu de calme!

### M. l'Echevin El Khannouss:

Si vous ne me laissez pas parler, je vais commencer à crier ! Si vous voulez que je gueule, je sais gueuler. Madame Piquard, ce qui m'intéresse ici, ce sont les intérêts des citoyens.

### M. l'Echevin El Khannouss :

Mesdames et Messieurs les supporters, laissez-moi terminer, après je chanterai le champ du RWDM avec vous. J'ai contacté des collègues dans 17 Communes du royaume et nous sommes la seule à avoir une convention qui donne évidemment des droits à l'occupant mais aussi énormément de devoirs. Avec ce que nous avons connu avec l'ancien occupant, il était important de le faire. Si on comprend ça, on peut comprendre aujourd'hui ce qui se passe entre le White Star et le RWDM, qui je le souhaite, comme la plupart d'entre nous ici, puisse s'installer dans un cadre légal qui va protéger le RWDM et qui va aussi faire en sorte que la cohabitation se passe bien. Venir comme cela dans un cadre légal que nous avons défini pendant des mois, pendant des mois nous avons travaillé sur cette convention que nous avons imposée au White Star, et si aujourd'hui le White Star ne respecte pas les conditions, nous avons la possibilité juridique de le mettre dehors, ce qui n'était pas le cas avec Monsieur Vermeersch. Pourquoi est-ce que nous avons obtenu cette convention, parce que je rappelle quand même que l'ancien occupant a des dettes d'un certain montant vis-àvis de la Commune et qu'il est impliqué dans un dossier où il y a un trou de 2.650.000 euros et je ne vais pas vous faire la liste de tous les reproches qu'on peut lui faire. Nous ne voulons plus vivre ce genre de situation. Mais le projet du RWDM, bien sûr qu'il est arrivé à un moment où nous avions finalisé cette convention avec le White Star. Le moment n'était pas le bon, nous avons décidé de le soutenir, l'ensemble du Collège avec certains Conseillers ont décidé de soutenir ce projet, mais pas la première version, je fais partie des gens qui n'ont pas soutenu la première version, pourquoi parce que lors de la réunion, on nous a présenté un projet avec le matricule 1936, vous savez que c'est celui du FC Brussels qui avait une dette énorme, colossale. Aujourd'hui, nous avons un projet qui tient la route, nous avons un projet qui mérite d'être affiné et nous avons décidé d'imposer une négociation qui est incontournable parce que nous avons un occupant principal qui est le White Star et il y a eu encore aujourd'hui plus de trois heures de discussions entre les avocats des parties pour pouvoir avancer sur un compromis et nous soutenons tout ce compromis et aujourd'hui la convention qui est proposée, elle ne vise pas à faire comme certains le prétendent du cinéma, mais à faire en sorte qu'on puisse garantir aux occupants une occupation en bonne intelligence, une occupation où aucune des deux parties n'est lésée.

Alors Monsieur Van Damme, les accusations que vous portez sont très graves, d'autant plus que vous venez de l'ancien Collège. Vous avez pu être en première ligne par rapport aux errements et aux égarements de l'ancien occupant. Alors venir d'une situation où vous aviez un voyou qui ne respectait aucune règle, venir aujourd'hui avec ce genre d'accusations, c'est scandaleux et même calomnieux. Alors je vous invite, Monsieur Van Damme, à être extrêmement prudent par rapport à vos accusations, à essayer de faire attention, parce que si votre but est de faire de la récupération politique, je peux vous dire que c'est raté.

# M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

# M. l'Echevin Majoros :

Je vais m'exprimer dès que le silence sera revenu, comme ça tout le monde pourra écouter et il y aura un débat démocratique de qualité. Aujourd'hui, on a aucune raison de penser que les Conseillers communaux, ce soir, ne votent pas cette convention qui permet au RWDM d'occuper avec un autre occupant ce stade et de pratiquer son rêve, rejouer dans

le stade Edmond Machtens et refaire du football pour le plaisir de l'ensemble des citoyens, de l'ensemble des personnes qui ont envie que ce projet se réalise.

La question qui nous a été posée, qui m'a été posée plus particulièrement, est que se passe-t-il si une des parties ne souhaite pas in fine signer cette convention. C'est assez clair qu'avec cette question-là, vous visez le White Star et moi, je voudrais simplement vous rappeler ce qu'on a voté ensemble au mois de mars comme convention, il est prévu dans l'article 16.2, vous vous souvenez que l'article 9.5 prévoit qu'il y ait la négociation d'une convention avec le RWDM et l'article 16.2 nous dit ce qui se passe si l'ensemble des conditions qui sont prévues dans la convention ne sont pas respectées. Je vous le lis comme ça, vous pouvez en prendre connaissance et c'est sans doute la chose la plus objective qui sera dite à ce sujet : « à défaut pour le White Star de respecter tout ou partie des obligations mises à sa charge, la Commune pourra résoudre le présent contrat sans mise en demeure ni intervention judiciaire préalable et sans préjudice des dommages et intérêts pouvant être réclamés par la Commune ». On ne peut pas être beaucoup plus clair que cela, ça veut dire que si une des parties refuse de jouer franc jeu là-dedans, eh bien elle s'expose à la fin de sa propre convention. Personne n'a intérêt à ce que ça se passe comme ça. La seule raison qui aujourd'hui devrait nous laisser penser que ce projet ne soit pas réalisé, c'est qu'il n'y ait pas une convention qui in fine permettre au RWDM et à l'ensemble de ses supporters de voir ce projet aboutir, ce serait que les Conseillers, ce soir, votent négativement. Ça, ce serait vraiment la pire chose qui puisse arriver, parce qu'à ce moment-là, s'il n'y a pas un aval du Conseil, on ne peut pas aboutir. Je n'ai pas de raison de penser que cette option arrivera aujourd'hui puisque le projet qui vous est soumis ce soir, c'est un projet qui été discuté avec le RWDM et sur lequel le RWDM a marqué un accord. Donc l'ensemble des textes. l'ensemble des points ont été validé par le RWDM. Donc si vous voulez ce soir leur rendre un très mauvais service, j'espère que ce n'est pas ça que vous souhaitez, et bien vous pouvez remettre une série d'amendements qui feront que même le RWDM risque de ne pas être d'accord avec ce que vous allez proposer et in fine, vous risquez de faire échouer ce projet, mais à mon avis, ce n'est pas ça que la grande partie des gens qui se trouvent ici en Conseil, d'un côté ou de l'autre, souhaitent.

Je vous remercie.

### M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

# Mme la Bourgmestre :

Merci Monsieur le Président.

Comme vous l'avez dit, on ne va pas refaire l'histoire de ce dossier. Je rappellerai quand même simplement que nous avons l'obligation d'assurer l'occupation du stade Edmond Machtens, tant mieux, et c'est ce que nous souhaitons, qu'il y ait deux clubs qui puissent y jouer. Nous avons eu connaissance du projet du RWDM que fort tardivement. Ils sont venus au mois de mars, alors qu'il y a des enjeux importants, notamment celui de l'école des jeunes et donc toutes ces négociations, il faut les replacer dans leur contexte et dans le temps.

La volonté de la Commune est tout à fait claire par rapport à ce dossier. Même s'il y a eu des retards dans les documents qui devaient être transmis à la Commune, celle-ci a décidé de mettre en œuvre un article de la convention qui prévoit la possibilité d'une cohabitation entre les deux clubs, chacun à son niveau et avec des ambitions propres. C'est la Commune qui a initié les rencontres entre le RWDM et le White Star. Nous avons eu deux

rencontres à la Maison communale, les quatre et sept mai. Cette volonté de faire jouer les deux clubs s'est concrétisée par ce projet de convention d'occupation tripartite, projet de convention qui a été élaborée par la Commune elle-même et qui ensuite a été présentée aux clubs. Toutes les initiatives que nous avons prises, traduisent bien notre détermination d'aboutir à un accord équilibré, tout en exigeant et ça, c'est aussi la responsabilité de la Commune, tout en exigeant des deux clubs, des garanties de visibilité, de viabilité financière, administrative et sportive.

Le projet de convention que nous présentons ce soir, il porte sur l'ensemble des modalités de partage du stade dans toutes ses dimensions : dimension financière pour la contribution de l'entretien du site, aux charges diverses, aux frais de police, aux frais de prévention, les dimensions organisationnelles à savoir l'échange des informations et d'élaboration d'un calendrier conjoint compatible avec les activités sportives des clubs respectifs, les modalités de partage. Tout ça, c'est extrêmement important pour qu'il y ait une occupation partagée du stade Edmond Machtens. Et donc, il appartient aux occupants le White Star et le RWDM de s'entendre sur ces modalités puisque nous avons été très clairs depuis le départ. La Commune aujourd'hui, elle ne peut pas faire comme par le passé, elle ne peut prendre aucun frais dans le cadre de la gestion du stade Edmond Machtens. Nécessairement, ce sont les clubs occupants qui doivent assurer l'entretien, qui doivent répondre aux conditions de sécurité du stade. Donc je pense que là, toutes les parties, tous les groupes politiques peuvent être d'accord sur cette nécessité que la Commune est propriétaire d'un stade qu'elle met à la disposition des clubs, mais que ce sont les clubs qui doivent prendre leurs responsabilités par rapport à cette occupation, par rapport aux exigences de sécurité qui sont prises par le football, par le Fédéral par rapport aux frais d'entretien, par rapport au paiement des factures. Parce qu'avant, certaines factures n'étaient pas payées par l'occupant. Ce sont des situations inacceptables pour le contribuable Molenbeekois et pour la Commune. Le texte que nous présentons ce soir, c'est la proposition de convention sur base de laquelle les clubs doivent négocier pour aboutir à cette convention.

La Commune a expressément demandé au White Star et au RWDM de désigner des avocats, des représentants afin de définir les modalités de partage. Nous avons dit qu'ils devaient désigner leurs représentants pour discuter et négocier. L'avocat de la Commune intervient également dans le cadre de ces négociations, il y a eu une réunion hier qui a été d'ailleurs conduite aussi par l'avocat de la Commune et où chacune des parties ont exposé leurs points de vue. Tant le White Star que le RWDM ont convenu de se revoir ce lundi prochain. Dans un esprit constructif, puisque nous avions prévu la date du 29 mai ou du 31 mai dans la convention en considérant, c'était le souhait de la Commune, que les parties puissent aboutir, nous proposons de différer cette date au 8 juin, qui est la date qui est prévue pour la remise des pièces qui ont été demandées au RWDM. Parce que toutes les pièces n'ont pas encore été rentrées aujourd'hui, ça c'est aussi un aspect dont il faut avoir connaissance et que les négociateurs sont bien informés, mais pas nécessairement les supporters. C'est pourquoi nous proposons que les négociations puissent se poursuivre jusqu'au 8 juin. Les trois parties se sont également engagées à ce que, pour que justement ces négociations puissent aboutir, qu'il y ait un certain respect de la manière dont on fonctionne et que ce ne soit plus par presse interposée ou par des déclarations que l'on puisse négocier. Je puis vous assurer que la Commune respecte parfaitement ses engagements. La Commune a quatre préoccupations et je pense qu'il est important de les répéter : nous voulons préserver le stade Edmond Machtens, nous voulons assurer la continuité de l'école des jeunes, nous voulons évidemment qu'il y ait un club d'élite ou des clubs sur le territoire de la Commune, nous voulons maintenir cette identité Molenbeekoise dans le cadre d'un projet sportif et nous voulons aussi faire en sorte que le football puisse se déployer dans de bonnes conditions et la sécurité est également un aspect important. Je ne tiens pas de discours politique, je tiens un discours de gestion, un discours réaliste en vous

disant qu'il y a la volonté et puis qu'il y a aussi les exigences de bonne gestion que la Commune souhaite intégrer dans ce dossier.

Je peux vous assurer qu'en ma qualité de Bourgmestre, je prendrai toutes mes responsabilités pour garantir et préserver la sécurité dans le stade Edmond Machtens, dans le cadre des matchs qui se dérouleront, sécurité des personnes, sécurité des biens et de l'ordre public. Dès lors que les dernières garanties auront été données par les promoteurs du projet, et qu'un accord équilibré sera trouvé, évidemment que la Commune soutient aujourd'hui et qu'elle continuera à soutenir une collaboration qui va permettre le développement des projets sportifs sur le stade Edmond Machtens et dans les infrastructures sportives. Puisque vous interpellez la Commune sur son rôle, moi je vous dis que la Commune continue et continuera à soutenir le projet de relance du RWDM. Comme l'ont reconnu les promoteurs du projet de part et d'autre, la Commune a à ce jour mobilisé ses différents services pour accompagner ce projet, la Commune a véritablement joué le rôle d'interface, elle a obligé le White Star et le RWDM à se mettre autour de la table pour se parler et nous avons été présents pour que ce dialogue se fasse dans de bonnes conditions, pour que ce dialogue puisse aboutir.

Vous êtes en possession de la convention que nous vous demandons de signer aujourd'hui, il y a de petits amendements qui ont été intégrés, je pense qu'ils ont toute leur utilité, vous n'êtes pas obligés de les accepter. Vous me dites que vous souhaiteriez remettre à plat cette convention, moi je pense qu'on doit la voter aujourd'hui, que c'est encore un geste fort du Conseil communal, par rapport à cette volonté de faire jouer le RWDM au stade Edmond Machtens. Par rapport à vos questions que vous vous posez, quand on renvoie à cette convention, il est explicitement prévu que le RWDM ait la possibilité de jouer un maximum de 20 matchs sur le terrain A du stade Edmond Machtens, c'est repris dans la convention. Si pour des raisons de mauvaise volonté, cet engagement n'aboutit pas de la part d'une des parties, et bien la Commune prendra ses responsabilités. Et là, comme tout propriétaire, elle a des possibilités d'intervenir. À cet égard, je veux être aussi extrêmement claire.

# M. le Président :

Comme le prévoit le règlement, les personnes qui sont intervenues avant la réponse du Collège ont un droit de réponse de trois minutes, c'est-à-dire en l'occurrence Monsieur Ikazban, Monsieur Van Damme, Monsieur Vossaert, Monsieur Lakhloufi, et Monsieur Van Leeckwyck. Je suis désolé Madame Piquard, je ne vous ai pas refusé la parole, c'est vous qui n'êtes pas intervenue avant la réponse du Collège. Vous avez essayé d'intervenir pendant la réponse du Collège, ce qui n'est pas prévu. Maintenant, ont la parole, ceux qui ont parlé avant la réponse du Collège.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

# Dhr. Van Damme:

Dank u wel Mijnheer de Voorzitter.

Mijnheer El Khannouss, ik heb van mijn ouders geleerd dat mensen die roepen dat dat machteloze mensen zijn.

(Applaudissements - Applaus)

### M. le Président :

S'il vous plaît, je demande au public de ne pas se manifester.

### Dhr. Van Damme:

Mensen die roepen zijn zwakke mensen, dat zijn machteloze mensen, dus ik ga niet meer verder reageren op u wat u daar juist heeft gezegd. Ik denk dat uw lichaamstaal alles heeft getoond, wast moest getoond worden.

En fait, Monsieur Majoros, Madame la Bourgmestre, ce que vous dites, c'est qu'on doit vous être reconnaissants parce que je vous jouez les pompiers, vous aidez le RWDM à retrouver un stade. La seule chose que vous oubliez de dire, c'est que c'est vous qui avez mis le feu, vous avez d'abord mis le feu en donnant une exclusivité au White Star et en rendant impossible la venue du RWDM. Et maintenant, vous jouez aux pompiers en leur tendant la main en disant : « on ne vous donne plus de cacahouètes, elle n'est pas parfaite, mais on vous la donne quand même ». C'est facile de jouer aux pompiers quand on a d'abord allumé le feu. C'est ce que vous faites aujourd'hui et donc évidemment dans l'état actuel des choses, vous avez accordé l'exclusivité au White Star pour neuf ans, quelle folie! Vous avez donné l'exclusivité pour neuf ans et maintenant on est tous dans la merde. La seule possibilité qui reste, c'est la convention que vous nous soumettez aujourd'hui. C'est votre faute si aujourd'hui on est dans la merde et on ne va quand même pas vous remercier de nous avoir mis dans la merde. Parce que c'est ça que vous nous dites, c'est ça que vous nous demandez. C'est quand même incroyable! Vous dites qu'on allume le feu, qu'on rejette la possibilité pour le RWDM de revenir, vous signez un contrat d'exclusivité avec le White Star et puis deux mois après, bien que vous saviez qu'il y avait un projet du RWDM en gestation et que c'était un bon projet, vous revenez en disant que vous avez sauvé le RWDM. C'est ça la réalité aujourd'hui Madame la Bourgmestre, je m'étonne que vous gueulez parce que ce n'est pas pour rire, c'est vraiment un peu triste et ce n'est vraiment pas de la bonne gestion, parce que si simplement Madame la Bourgmestre vous aviez attendu de signer un contrat d'exclusivité avec le White Star au lieu d'attendre le dépôt d'un projet concret du RWDM, là on aurait pu faire une belle convention, même avec les deux clubs. C'est pour cela que je dis que ce dossier pue, parce que vous le saviez en donnant l'exclusivité au White Star que vous fermiez la porte au RWDM, même si vous essayez de la rouvrir un tout petit peu aujourd'hui.

(Applaudissements - Applaus)

### M. le Président :

S'il vous plaît, on ne se manifeste pas dans la salle.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

# M. Lakhloufi:

J'ai bien entendu les réponses du Collège et particulièrement les réponses de Monsieur Karim Majoros qui est quand même le responsable du stade Edmond Machtens, en tout cas le stade est dans ses compétences et donc il est clair ici qu'il y a des négociations qui continueront à se poursuivre lundi, entre toutes les parties. Si ces négociations n'aboutissent sur rien le 8 juin, c'est-à-dire que le 9 juin la Commune pourra déjà faire appliquer l'article 16.2 qui stipule clairement qu'il y a rupture de contrat avec le White Star.

(Applaudissements - Applaus)

# M. le Président, Luc Léonard :

S'il vous plaît dans la salle, gardez votre enthousiasme pour les matchs. Merci!

### M. Lakhloufi:

On a bien compris cela et on me confirme que c'est cela qui va se passer, que c'est bien le scénario qui se passera. Les négociations qui en dernière minute arriveront à leur terme le 8 juin, au-delà de ça, la Commune applique l'article 16.2, c'est-à-dire la rupture du contrat avec le White Star. Est-ce qu'on peut me confirmer cela ?

### M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

### M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président.

Je rejoins à 1000 % mes collègues qui se sont exprimés et notamment mon collègue Jeff Van Damme par rapport à ce qu'il a dit. Je rajouterai simplement que je remercie Monsieur Majoros et Madame Schepmans car ce sont les deux seuls membres du Collège qui ont vraiment répondu à mes questions, pas à toutes, mais en tout cas qui ont répondu à certaines de mes questions et je les remercie. Bien entendu que certaines de leurs réponses ne me conviennent pas, mais ils ont quand même répondu. Je voudrais vous dire quand même de manière très résumée qu'en fait, vous avait fait une erreur, il y a deux mois, quand vous avez donné neuf ans, un bail de neuf ans au White Star. Quand vous avez un club qui n'a pas de convention et que vous l'obligez à discuter et quand vous avez le même club qui dans sa poche a le bail de neuf ans, vous pensez qu'il est dans les mêmes conditions pour accepter le partage du stade ? Non évidemment. Penser le contraire, ce serait vraiment de la naïveté, il ne fallait pas accepter le bail de neuf ans. Vous avez bien fait attendre le RWDM jusqu'à maintenant, le White Star aurait pu attendre également. Je ne vois pas pourquoi il y a un traitement inéquitable entre les deux et depuis le départ, il y a ce traitement inéquitable, on a exigé du RWDM qu'il vienne présenter tout son dossier, qu'il vienne montrer son plan financier, ici au Conseil communal et au Collège. Moi, je n'ai jamais vu qu'on a demandé la même chose au White Star.

(Applaudissements - Applaus)

### M. Ikazban:

Mais en tout cas, ce que je voudrais vous dire, c'est que dans votre convention, il y a le nom du White Star et vous savez très bien qu'aujourd'hui, la réponse est non. Ils ne veulent pas et vous le savez, alors vous n'allez pas nous faire croire aujourd'hui que vous allez faire signer une convention pour dire oui au RWDM. Ce n'est pas vrai. Je vais vous donner un élément, pourquoi moi je le dis très franchement, je n'ai pas confiance au White Star et je vais vous dire pourquoi. Je vais vous donner un exemple, on a parlé un jour ici de l'Ecole des Jeunes et on nous avait dit de ne nous inquiéter, que le White Star allait reprendre toute l'Ecole des Jeunes, tous les jeunes les entraîneurs et autres. Et moi, j'apprends d'abord que tous les jeunes n'ont pas été repris, mais j'apprends surtout qu'on n'a pas repris tous les entraîneurs et lesquels n'a-t-on pas repris, ceux qui ont eu le courage de

faire grève parce que la grève, c'est un droit et on les a sanctionnés. Alors comment faire confiance à un club auquel apparemment vous donnez l'instruction de reprendre certains entraîneurs et pas d'autres, pas ceux qui ont fait grève, pas ceux qui ont osé exprimer leur opinion. Vous savez, Messieurs Dames, majorité et opposition, en démocratie on se bat quand même pour le droit à la liberté d'expression et ça, c'est tout l'inverse.

Alors moi, je vais vous dire une chose, dans ce dossier, il y a une inégalité de traitement depuis le départ et vous l'avez agrandie au moment où vous avez adopté la convention. Aujourd'hui, le White Star à 10 longueurs d'avance par rapport au RWDM. Si vous êtes sincères dans ce que vous dites Madame la Bourgmestre, si vous voulez vraiment le RWDM, si vous voulez vraiment de l'action au stade Machtens, et bien la première chose qu'il faut faire, c'est ramener les deux à égalité et pour ramener les deux à égalité, il faut faire aujourd'hui ce que vous nous avez demandé de faire la fois dernière. La fois dernière quand vous avez présenté votre convention qu'on ne voulait pas, on vous a proposé des amendements et un des amendements, c'était quoi, c'était notamment de ne pas présenter une convention White Star - Commune, mais une convention tripartite avec le RWDM et vous n'en avez pas voulu. Par contre, aujourd'hui vous venez avec une convention tripartite. Ce n'est pas normal! Ce qui faut aujourd'hui, d'ailleurs vous avez amené des amendements et moi je suis désolé, vous les avez déposés à l'instant, on n'en a aussi et on demandera une interruption de séance pour en discuter, ce qui faut aujourd'hui, ce n'est pas ça. Ce qui faut aujourd'hui, si vous êtes vraiment pour le RWDM, c'est qu'on ne vote pas une convention tripartite, mais bien qu'on vote pour l'accès au RWDM au stade Machtens, terrain A. Si vous faites ça, vous ramenez les deux à égalité et puis après qu'ils se mettent d'accord entre eux. Parce qu'aujourd'hui, ce que vous faites, vous demandez de voter une convention, alors que vous savez très bien qu'un des partenaires n'en veut pas. Ce que vous faites, c'est facile, c'est David contre Goliath et vous le savez très bien. Si vous êtes sincères aujourd'hui, alors qu'on vote oui pour l'accès du RWDM au stade Edmond Machtens.

Ma dernière remarque, Monsieur le Président, et je l'ai dit en commençant, on ne peut pas m'accuser du contraire, j'ai dit qu'il ne fallait pas en faire une affaire politique, ils s'en foutent de la politique, c'est majorité-opposition et bien vous savez, quand je vous regarde vous, membres de la majorité, quand vous avez voté la convention il y a deux mois, moi je ne vous en veux pas, parce que je suis certain que beaucoup d'entre vous pensiez que l'affaire était réglée, que les RWDM allaient aller au stade Edmond Machtens. Deux mois après, je suis certain que vous êtes beaucoup à être surpris que ce n'est toujours pas le cas. Croyez-moi, aujourd'hui, il ne faut pas accepter une sixième convention qui ne veut rien dire, il faut accepter simplement l'accès du RWDM au stade Machtens.

### M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

# M. Vossaert:

De nombreuses remarques ont déjà été faites qui vont d'ailleurs dans le sens, on dit toujours qu'il vaut mieux ne pas avoir raison trop tôt, mais malheureusement dès le 23 mars qu'on avait déjà dit et répété à cette majorité qu'il y avait un souci avec cette convention, parce qu'elle liait le destin de l'occupation du stade Edmond Machtens avec le White Star et sans autre club. On l'a répété, vous n'avez jamais voulu l'entendre, ni nos remarques, ni nos amendements. Si j'écoute bien Monsieur Majoros, en fait, la convention qui a été signée avec le White Star, pourrait être déjà devenue caduque si on applique l'article 16.2, puisque une des obligations qui étaient inscrites dans la convention, c'était de reprendre tous les

entraîneurs de l'Ecole de Formation au White Star et ce n'est toujours pas le cas. Donc elle n'a déjà pas rempli une partie de ses engagements.

Quand on parle d'une occupation exclusive, et qu'on nous dit maintenant qu'il y a quand même une possibilité de faire revenir le RWDM, on ment ? On veut gagner du temps ? Parce que les personnes qui se sont investies chaque jour pour remettre un dossier que vous disiez toujours incomplet, et bien ils ont encore et encore remis des preuves attestant de la fiabilité financière et sportive de ce projet et à chaque fois, on leur demande plus. C'est quoi encore la nouvelle demande qui va arriver sur la table des négociations ? Parce que ce que j'entends, c'est qu'il n'y a toujours pas d'accord et si la Commune suit son raisonnement en disant qu'elle est propriétaire, elle ne présente pas une convention aujourd'hui avec le RWDM, où elle est juste une partie qui est en présence, parce que c'est stipulé comme telle dans la convention. La Commune est propriétaire, elle est partie prenante à la convention tripartite et j'entends Jamal Ikazban qui me rejoint sur cette idée, sur cette proposition, c'était de ne pas faire aujourd'hui l'adoption uniquement d'une tripartite, mais surtout de faire une convention avec le RWDM. La Commune dit très clairement qu'il y a un accord par rapport à l'occupation du stade Machtens, qu'il y a un accord par rapport à l'occupation du stade, mais sur le terrain A, à raison de 20 matches, et ça, c'est ce qu'on demande parce qu'on a eu tellement ici de rebondissements et tellement de désaveux de la part d'une partie, qu'on n'a plus confiance. On ne peut pas donner un blanc-seing comme ça par rapport à une convention qui n'est même pas signée aujourd'hui et donc je vous le dis, revoyez votre copie et présentez-nous une convention maintenant avec deux parties, la Commune en tant que propriétaire et un occupant, le RWDM. Ça, c'est important, parce que comme je le disais au début, cette Commune est sous tutelle régionale, mais j'espère qu'elle n'est pas sous tutelle du White Star.

(Applaudissements - Applaus)

## M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

## M. Van Leeckwyck:

Je pense qu'on a encore vu ici l'opposition faire du populisme et vouloir absolument avoir raison, avoir de l'agressivité... Je pense que maintenant, il est important qu'on avance pour le RWDM. J'ai été voir dans la salle des supporters du RWDM et ils ont la même demande de voter la convention, simplement parce qu'ils ont mis leur accord sur la convention et si on ne vote pas cette convention, tout est à recommencer et on ne sait pas où on ira. Si dans les jours à venir, le White Star va trop loin dans ses exigences, la Commune peut mettre fin à leur contrat. C'est tout ce que j'avais à vous dire, si on veut sauver le RWDM, votons cette convention.

# M. le Président :

Merci Monsieur Van Leeckwyck.

Monsieur Lakhloufi, excusez-moi, mais je vais m'en tenir au respect du règlement. Tout le monde a pu reprendre la parole et maintenant, on peut passer au vote, mais il y a deux amendements qui ont été proposés par la majorité et j'ai aussi entendu que le groupe socialiste compte aussi déposer des amendements, donc il faudrait me les faire parvenir pour que je puisse les mettre au vote.

### M. Ikazban:

Je pense que vous faites une erreur. On était dans les interpellations et vous voulez passer au vote alors qu'on est encore dans les réponses aux interpellations. J'avais dit tout à l'heure que j'avais des remarques à faire sur la convention, que je souhaitais faire parce que je souhaite informer l'ensemble des Conseillers communaux, et après on fait une interruption de séance pour voir si on sait se mettre d'accord. C'est tout, il ne faut pas mélanger et il ne faut pas fusionner les choses. Les deux interpellations se sont déroulées de manière large, on a eu certaines réponses et si on passe maintenant à l'analyse de la convention d'accord, je suis prêt à faire les remarques que j'ai à faire par rapport à cette convention et éventuellement vous déposer des amendements, mais je souhaite une interruption de séance parce que je découvre des amendements maintenant et je découvre aussi une partie de cette convention parce que je n'y ai pas eu accès et je maintiens ce que je dis, cette convention est une erreur, elle devrait être simplement une convention entre la Commune et le RWDM, vu que vous avez déjà fait une convention avec le White Star. Si on est bien d'accord avec cette formule, on passe au point convention, je vous fais part de mes remarques et ceux qui en ont, le font également et puis vous accordez cette interruption de séance et si jamais des gens de la majorité souhaitent se joindre à l'opposition constructive, vous êtes les bienvenus.

### M. le Président :

Je pense qu'il y a eu un malentendu sur le fonctionnement. Effectivement ceci était le point 12, on permettait d'abord aux personnes qui avaient voulu soumettre des questions d'actualité de s'exprimer et de poser leurs questions. J'ai entendu que vous aviez une série de remarques, que vous voulez faire des amendements, pour que ces amendements puissent être compris et votés et discutés. Je vous invite à les soumettre et à les exprimer, donc je vous donne la parole pour exprimer et expliquer vos amendements. Madame la Bourgmestre de la même manière présentera les deux amendements que le Collège propose et puis nous passerons au vote.

# M. Ikazban:

Excusez-moi, hier le Président de la séance qui n'était pas vous, a dit que les deux questions d'actualité étaient transformées en interpellation avant la convention. Maintenant moi, les amendements, on vous les soumettra après l'interruption de séance parce qu'on veut en discuter. Je veux en discuter avec mon groupe et avec ceux qui le souhaitent. Par contre, si vous acceptez, moi je veux bien faire part des remarques qu'on va faire par rapport à ce projet de convention que vous dites parfaite. Maintenant, si vous souhaitez qu'on explique pas nos remarques devant les Conseillers de la majorité, je comprends. Mais en tout cas je trouve qu'il est normal et sain d'expliquer rapidement les quelques remarques que nous avons et puis on fait l'interruption, on vous propose des amendements et vous acceptez ou non et puis c'est vendu.

# M. le Président :

Oui mais attendez Monsieur Ikazban, pour être sûr de ce que vous avez en tête, vous voulez à la fois faire des remarques et soumettre des amendements. Je n'ai pas d'objection, si je comprends bien votre démarche, que vous soumettiez des amendements et que vous commenciez par justifier les remarques que vous avez.

### M. Ikazban:

Je l'explique. Quand un point passe à l'ordre du jour, on a la possibilité de faire des remarques. Vous répondez ou vous ne répondez pas, c'est votre choix. Mais quand il s'agit d'une convention, on a aussi le droit de déposer des amendements en séance. Donc moi, ce que je souhaite simplement, maintenant si vous n'acceptez pas, on fait une interruption, on prépare nos amendements et puis on passe au vote. Mais donc je voudrais simplement par transparence exprimer mes remarques devant les Conseillers.

### M. le Président :

Écoutez, moi, ce que je vous propose, c'est effectivement on fasse l'interruption de séance pour que vous puissiez préparer vos amendements et ensuite vous exprimerez fort des amendements avec leurs remarques.

#### M. Ikazban:

Est-ce que vous entendez qu'on peut avoir des remarques sans formuler d'amendement ?

## M. le Président :

Oui d'accord, mais rien ne vous empêchait de les formuler par le passé, mais je vous en prie, faisons comme ça. On fait cinq minutes d'interruption de séance et vous aurez ensuite la parole à la fois pour donner vos remarques et vos amendements après l'interruption de séance. Madame la Bourgmestre donnera également les amendements du Collège et on passera au vote.

Je suspends la séance cinq minutes.

(La séance est interrompue cinq minutes - De zitting wordt voor vijf minuten geschorst)

#### M. le Président :

Je rouvre la séance.

Je vais commencer par donner la parole à Madame la Bourgmestre pour qu'elle présente les deux amendements du Collège et puis imagine que c'est Monsieur Ikazban qui fera ses remarques et présentera les amendements de l'opposition.

# Mme la Bourgmestre :

Les membres du Conseil communal ont eu l'occasion de prendre connaissance de cette convention d'occupation conjointe et de partenariat et je vous rappelle que cette convention avait été soumise au RWDM, au White Star à l'initiative de la Commune. Tant le RWDM que le White Star ont parfaitement connaissance des conditions qui sont reprises dans cette convention qui vous est présentée et je n'ai pas eu de remarque de la part du RWDM ou du White Star sur le contenu de cette convention. Donc j'estime que c'est cette convention qui vous est présentée ce soir qui doit être votée. Je vous présente les deux amendements, en fait c'était des points qui étaient restés en blanc dans la convention d'origine, parce que nous espérions évidemment pouvoir apporter des précisions très rapidement. Comme je vous l'ai dit, il y a encore eu une négociation hier soir entre les protagonistes, ils doivent encore se voir la semaine prochaine et donc le point quatre de

cette convention c'est : « les occupants, le principal et le secondaire, c'est-à-dire le White Star et le RWDM, conviennent entre eux d'un commun accord de la répartition des frais liés à l'occupation conjointe des installations (les frais d'entretien et de rénovation, de consommation et d'électricité), ainsi que des modalités pratiques de partage ». Ça, c'est le premier amendement.

Alors il y a un second amendement, c'est à l'article 21, en ce qui concerne les conditions suspensives, il était prévu qu'elles devaient être levées avant le 31 mai ou le 29 mai, je ne sais plus, mais nous prévoyons qu'elles puissent être levées avant le 8 juin et donc vous voyez que la Commune prolonge le délai pour que le RWDM puisse rentrer tous les documents qui lui ont été demandés. Nous prolongeons la possibilité pour le RWDM de rentrer ces documents au 8 juin.

### M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je ne sais pas qui va présenter les remarques et l'amendement pour l'opposition. J'ai cru comprendre que c'était un amendement commun PS, sp.a et FDF. À qui dois-je donner la parole ?

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

#### M. Achaoui:

Je voudrais prendre la parole avant Monsieur Ikazban.

### M. le Président :

D'accord Monsieur Achaoui, mais rapidement.

### M. Achaoui:

Madame la Présidente, vous faisiez allusion aux garanties et aux documents à fournir, pourriez-vous nous citer un document essentiel qui manquerait ? Parce que d'un côté, on nous dit que les documents étaient complètement fournis...

# Mme la Bourgmestre :

Vous savez, il y a quatre conditions, et dans les quatre conditions suspensives, à ma connaissance, l'attestation écrite du cabinet d'audit n'a pas été rentrée.

### M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

#### M. Ikazban:

Merci Monsieur le Président.

J'ai d'abord quelques remarques sur la convention qui est présentée.

# Mme la Bourgmestre :

On ne t'entend pas.

## M. Ikazban:

Comment, qu'est-ce qu'elle a dit, c'est scandaleux. Rappeler à l'ordre la Bourgmestre, il y a du laisser-aller.

## M. le Président :

C'est un hommage à votre voix.

#### M. Ikazban:

Ah, un hommage à mon organe vocal.

(Rires - Gelach)

Je voudrais faire quelques remarques sur la convention tout d'abord et vous dire que nous pensons que vous faites erreur en venant avec une convention tripartite parce qu'en réalité, en faisant une convention tripartite, vous faites quelque chose qui est inéquitable par rapport à ce qui était fait auparavant.

### M. le Président :

Pour moi maintenant, il est clair que vos commentaires sont des remarques techniques, je n'ai pas de prise de position là-dessus, je pense simplement qu'il faut être clair, Monsieur Ikazban, s'il vous plaît, je ne vous interromps pas tout le temps, laissez-moi continuer. Je veux simplement que les règles du jeu soient claires entre nous. Vous aviez des commentaires techniques à faire et donc il ne faut pas maintenant recommencer un argumentaire politique sur des choses que vous avez déjà expliquées par le passé, c'est tout ce que je vous demande. Maintenant, je vous demande des commentaires techniques sur la convention, et pas refaire le débat qui a eu lieu juste avant.

# M. Ikazban:

Cette convention, dans son préalable, fait la distinction entre l'occupant principal et le second occupant. Il s'agit là d'une première anomalie, première bizarrerie, dans votre convention. Dans le point 2, à un moment donné, vous dites que celle-ci devra être prochainement dissoute, vous parlez de l'ASBL et ses membres seront repris par l'occupant principal. Donc on parle de l'Ecole de Formation des jeunes qui va être dissoute, d'ailleurs je pense qu'ici, dans le Conseil communal, il y a deux personnes qui sont membres de cette ASBL, Monsieur El Khannouss et Monsieur Lakhloufi, vous êtes membres de cette ASBL-là, il y a aussi un autre membre du Conseil communal qui a quitté la séance parce qu'il est concerné. Ici, vous indiquez dans la convention que celle-ci devrait prochainement être dissoute et que ses membres seront repris par l'occupant principal. Je voudrais savoir, de quels membres il s'agit ? Est-ce que ce sont les jeunes, est-ce que ce sont les joueurs, est-ce que ce sont les administrateurs, est-ce que ce sont les entraîneurs ? Parce que s'il s'agit des entraîneurs, moi je sais déjà que ce n'est pas vrai. Il n'y a qu'une partie qui a été reprise. Je voudrais savoir combien ? Ça, c'est la première remarque.

Ma deuxième remarque, dans l'objet, l'article premier, je pense qu'il y a un problème. Vous liez l'occupation du terrain A pour les matchs à l'occupation de la tribune que vous

appelez tribune « l'Ecluse ». Alors qu'en principe, ce qui faudrait faire, puisque vous avez attribué la gestion et l'utilisation de la tribune 2 au White Star, il faudrait attribuer l'occupation et l'utilisation de la tribune « l'Ecluse », qu'on pourrait d'ailleurs appeler tribune « RWDM », au RWDM. Et puis, tout le terrain A doit se partager en fonction des matchs. Donc là, je trouve déjà qu'il y a une première anomalie. Vous liez l'occupation de la tribune simplement à l'occupation du terrain, alors qu'un club a aussi des bureaux, un club n'a pas simplement besoin d'un terrain, le jour de ses matchs, il a aussi besoin de locaux pour mettre son matériel etc.

Ensuite, vous faites mention à la priorité pour le White Star lors des matchs. C'est inutile, l'Union belge le fait déjà. Quand l'Union Belge fait ses championnats, il y a déjà une priorité qui est donnée aux clubs qui jouent en division supérieure et ainsi de suite. C'est inutile de le mentionner et de donner l'impression à nouveau, en remuant le couteau dans la plaie, en disant que le White Star a une priorité. Je trouve que ce n'est pas logique. Quand vous limitez l'utilisation à 20 matchs, je ne sais pas comment vous avez choisi ce chiffre, moi je sais simplement qu'il y a les matchs de championnat, vous avez parlé du match de gala et il est repris plus loin, mais il y a aussi des matchs de coupe éventuellement. On pourrait très bien avoir le RWDM qui va jusqu'en finale de la coupe de Belgique par exemple.

(Applaudissements - Applaus)

### M. Ikazban:

C'est possible, que le RWDM aille jusqu'en finale de la coupe de Belgique!

Je voudrais simplement, dans la durée, au niveau de la durée, la fois dernière, il y a deux mois, on avait fait un amendement par rapport à la durée et on vous avait dit de ne pas donner neuf ans au White Star. On vous avait dit de donner deux ou trois ans, mais certainement pas 9 ans ! Ici, vous indiquez simplement dans la convention que c'est pour un an et il est même indiqué que la présente convention ne pourra pas être reconduite tacitement. Alors, je ne sais pas, quand on lit ça, à part les belles paroles et les belles promesses, je ne vois pas la garantie qu'un club qui a dû montrer que son projet était viable solide et tout ce qu'on veut et je ne vois pas comment un club peut avoir la garantie de pouvoir poursuivre son travail.

À l'article 6.3, il est indiqué que le stade Edmond Machtens est actuellement utilisé par différents clubs qui continueront à utiliser les installations du stade Edmond Machtens dans le respect des activités des occupants et ceux à l'exception du terrain A. Moi j'aimerais bien savoir de quel club il s'agit ? Puisqu'on parle du White Star qui a déjà son occupation de neuf ans, on parle éventuellement du RWDM, j'espère. Alors vous parlez d'autres clubs et moi, j'aimerais bien savoir quelles sont ces clubs qui utilisent également le stade Edmond Machtens et est-ce qu'il y a des conventions qui ressemblent à celle qu'on nous présente ici aujourd'hui.

Je voudrais également ajouter que dans la répartition des obligations liées à l'entretien, donc les frais d'entretien, les frais liés etc., je pense à ma connaissance que le RWDM a accepté le principe, sauf si on me contredit, de contribuer équitablement à la répartition des charges. Mais, ce qui me dérange, c'est que dans la liste que vous indiquez, il y a des parties auxquels le RWDM n'aura pas accès. Par exemple, dans la tribune numéro deux qui est utilisée par le White Star, il y a un ascenseur. Et ici, il est indiqué qu'il faut partager les frais liés à l'entretien de l'ascenseur. C'est un exemple parmi d'autres, mais si le RWDM n'a pas accès à l'ascenseur, pourquoi est-ce qu'ils doivent payer une partie des charges de l'ascenseur ? C'est un exemple, il y en a beaucoup d'autres.

Et alors, il y a une curiosité à l'article 8, vous parlez de gratuité dans la convention, vous dites que cette convention elle est là à titre gratuit pour le RWDM. Et puis, il est indiqué à l'article 8 que l'occupant secondaire, il faut comprendre que pour vous, l'occupant secondaire, c'est le RWDM, participera aux frais liés au terrain A à concurrence de ... et devra payer cette somme au White Star. Moi je ne comprends pas très bien, c'est quand même la Commune qui reste responsable. Alors soit l'occupation est gratuite soit elle n'est pas gratuite. Si on fait déjà contribuer quelqu'un aux frais de manière générale, pourquoi est-ce qu'il faut en plus qu'ils payent pour l'utilisation du terrain A, si vous l'accordez gratuitement. Je ne sais pas si vous me suivez ?

Avant-dernière remarque que je vais faire, vous parlez de la valorisation de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Il y a une exigence par rapport au fait de pouvoir quitter le stade Edmond Machtens, moi je voudrais simplement préciser que vous avez raison, cet article existait déjà et il faut le maintenir, mais néanmoins, vous pourrez quand même être d'accord avec moi, quand on parle du RWDM, toute la Belgique sait que c'est Molenbeek-Saint-Jean. Quand on dit RWDM, tout le monde sait que c'est la Belgique. Quand les enfants se rendent au stade, ils disent encore aujourd'hui : « on va au RWDM ». RWDM, c'est une appellation qui est historique, usuelle est courante.

Alors ma dernière remarque, dans la convention on parle à un moment donné de la conciergerie et on n'en parlait également dans la convention que vous avez fait adopter pour le White Star, moi, j'aimerais bien dans la mesure du possible qu'on pense à ce couple de concierge qui est dans cette conciergerie et qui a 83 ans. Si ces gens doivent quitter cette conciergerie, vous pouvez aisément imaginer qu'à cet âge-là, ce n'est certainement pas facile de retrouver une solution de logement décent et raisonnable. Sans faire de promesses ou de passe-droit, moi je vous demande dans la mesure du possible, d'aider ces gens, de les guider, de les orienter. Moi, j'ai eu quelques échos d'un couple de personne qui a toujours été dévoué et qui sont maintenant très inquiets et en insécurité par rapport au fait qu'ils doivent quitter ce logement.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques remarques que je voulais faire. Je ne sais pas si je dois attendre les réponses ? En fonction des réponses, on maintiendra nos amendements.

# M. le Président, Luc Léonard :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

### M. Lakhloufi:

Merci Monsieur le Président.

Pour le Groupe d'Intérêt Communal, il y a quand même un aspect pratique qui attire notre attention et cet aspect est lié à l'entretien des installations. C'est clair que ça a été confié au White Star, qui est l'occupant principal, on a confié au White Star donc l'entièreté de l'entretien du stade Edmond Machtens, c'est-à-dire y compris la tribune Ecluse. La mise en conformité de cette tribune est à charge du White Star. Aujourd'hui le White Star demande 350.000 euros au RWDM dans le cadre des négociations, à travers un e-mail que je viens de lire, ils demandent 350.000 euros comme préalable à toute négociation pour mettre en conformité la tribune A. Ceci rentre en contradiction totale avec l'article 8.2 que je vais lire ici à haute fois : « l'occupant principal assumera dans leur intégralité les travaux et aménagements nécessaires ou imposés, y compris de réfection, par les autorités compétentes, et ou les réglementations applicables découlant des activités que l'occupant

principal déploie dans le stade Edmond Machtens, telle une mise aux normes du stade Edmond Machtens dictée par la réglementation footballistique y compris, et sans que cette liste soit limitative, l'adaptation des chemins d'évacuation, barrières, gradins, accès aux tribunes, sanitaires, système d'éclairage, clôtures, ainsi que la remise aux normes et ou la fourniture d'installation d'un poste de commandement à disposition des forces de police et d'un poste de secours conforme aux prescrits légaux et réglementaires ». Donc ici, il est clair que la tribune Ecluse doit être mise en conformité par le White Star et entretenue par le White Star. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. La tribune écluse est fermée depuis des mois, elle est laissée à l'abandon total et à ce titre-là, on pourrait faire rompre la convention actuelle avec le White Star, rien qu'avec ça.

(Applaudissements - Applaus)

### M. Lakhloufi:

Sans parler des autres points qui ont été évoqués, je ne vais pas revenir là-dessus. Juste sur ce point-là, le White Star est en défaut et en plus il demande au RWDM de faire des investissements pour remettre cette tribune en conformité. Là, je trouve que c'est un peu l'hôpital qui se fout de la charité. Mais peu importe, les porteurs du projet RWDM sont d'accord avec ce document qui est présenté aujourd'hui et c'est ça l'essentiel, ils sont d'accord pour signer cette convention. Évidemment, on peut la critiquer, évidemment qu'ils ne sont pas sur le même pied d'égalité, évidemment qu'on peut trouver beaucoup de défaut à cette convention, mais ceux qui portent le projet sont d'accord avec cette convention et souhaitent que cette convention passe. Aujourd'hui, les porteurs du projet RWDM ont déboursé 100.000 euros pour pouvoir acheter un matricule. À ce titre, s'ils n'obtiennent pas satisfaction, s'ils ne peuvent pas jouer la saison prochaine, ils peuvent saisir n'importe quelle cour de justice pour demander des réparations, mais ce n'est pas ça qu'on souhaite. Nous, ce que nous souhaitons, c'est que le RWDM joue sa saison au Machtens dans les conditions qui ont été établies.

(Applaudissements - Applaus)

# M. Lakhloufi:

Les conditions qui ont été établies, le Groupe d'Intérêt Communal les connaît parfaitement, on y a participé et on a assisté aux réunions avec le RWDM. Alors oui, il s'agit d'une convention pour une année, mais c'est un projet, comme on l'a rappelé ici, qui est venu tard et on essaye de trouver des solutions. Mais il ne faut pas perdre à l'esprit que ceux qui portent le projet, qui ont mis de l'argent, parce que parfois les conseilleurs ne sont pas les payeurs, mais ici, ils ont mis l'argent sur la table, 100.000 euros, le matricule est acheté, ils ont dépensé énormément d'énergie, ils ont utilisé beaucoup de gens pour arriver à cet accord et ce que nous leur présentons aujourd'hui, c'est un accord qu'ils ont accepté. Alors de savoir si c'est un bon ou un mauvais accord, moi je ne suis pas juriste, mais puisque le RWDM est d'accord avec cette convention, et je le répète elle n'est pas superbe la convention, elle n'est pas terrible, mais ils sont d'accord avec ça parce qu'ils savent que c'est leur dernier espoir de revoir le club mythique historique de cette Commune et de renaître dans leur infrastructure historique.

Je vous remercie.

(Applaudissements - Applaus)

#### M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne rapidement la parole à Monsieur Ikazban.

### M. Ikazban:

Je voudrais qu'il n'y ait pas de méprise, j'ai fait des remarques techniques sur les articles, j'attends des réponses !

### M. le Président :

J'ai bien compris Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

#### M. l'Echevin El Khannouss:

Merci Monsieur le Président.

Alors voilà, je vais vous donner quelques éléments de réponse sans être redondant. Je voudrais simplement rappeler que la convention que nous avons tous votés ici il y a deux mois était très claire. Elle exigeait de la part du White Star qu'ils reprennent l'ensemble des enfants et évidemment une grande partie des entraîneurs. Vous savez, lorsqu'il s'agit de faire une fusion de deux structures, on rationalise et on réorganise et moi, j'ai un point d'honneur à ne pas m'ingérer dans une structure privée, que ce soit clair net et précis. Ce qui était essentiel par rapport à l'Ecole des Jeunes, c'est que l'ensemble des enfants et des entraîneurs soient repris et c'est conditionné à la signature de la convention. Je peux vous dire qu'au jour d'aujourd'hui, non seulement l'ensemble des enfants ont été repris, mais que le White Star a une liste d'attente de 1.200 enfants qui attendent à être inscrits au sein de cette école.

(Cris dans la salle - Geroep in de zaal)

# M. le Président :

S'il vous plaît, nous ne gagnerons rien à prolonger la séance indéfiniment, s'il vous plaît un peu de calme dans la salle. Nous ne gagnerons rien à ce que j'interrompe la séance maintenant, merci!

## M. l'Echevin El Khannouss:

Merci pour votre silence.

Concernant les montants qui sont réclamés par le White Star, je ne connais pas avec précision les montants, mais apparemment vous avez une information et il faut savoir que concernant la tribune l'Ecluse, il y a quelques jours le Ministère de l'Intérieur est venu faire une inspection de l'infrastructure Edmond Machtens et a exigé qu'une série de travaux soient faits pour être en conformité avec la loi football. Le montant qui est évoqué correspond à des premiers travaux qui doivent être faits le plus rapidement possible pour pouvoir débuter la saison prochaine. C'est ce qui explique le montant qui a été avancé par Monsieur Lakhloufi, le montant de 350.000 euros. Ce n'est qu'une partie de l'investissement qui doit être opéré pour que ce stade soit en conformité pour jouer en deuxième division. Il

faut savoir qu'une évaluation a été faite pour que ce stade soit conforme pour la première division et là, il faut prévoir un investissement de plus de 1.500.000 euros, il faut savoir que c'est quand même l'argent du contribuable et qu'en plus, cet argent, nous ne l'avons plus.

Merci.

### M. le Président :

Maintenant, comme convenu, j'invite Monsieur Ikazban à nous dire s'il présente ses amendements et si c'est le cas, après qu'il l'ait pris en photo semble-t-il, qu'il puisse nous présenter son amendement historique.

### M. Ikazban:

Ah oui, je l'ai pris en photo, parce que maintenant, on va vraiment voir si vous êtes pour le RWDM! On va présenter notre amendement parce que les réponses qui ont été données ne suffisent pas. Je vais présenter l'amendement au nom du PS, sp.a et du FDF, donc avec mes amis Michael Vossaert et Jef Van Damme. Avec le groupe PS, on s'est réuni ici et on a discuté et vous avez entendu qu'on avait beaucoup de remarques à faire sur la convention. On aurait pu venir avec 10 amendements, avec 15 amendements. Mais comme on vous connaît, vous allez jouer le petit jeu majorité contre opposition et vous allez rejeter tous nos amendements, comme il y a deux mois. Et force est de constater qu'il y a deux mois, on avait raison vous auriez dû accepter nos amendements. Alors aujourd'hui, on a un seul amendement, parce qu'on s'est dit que s'il y en avait trop, ce serait compliqué. On a donc, c'est un seul amendement clair et net, comme ça les choses sont limpides. Je vais vous en faire la lecture, si vous voulez bien, et donc cet amendement est censé remplacer la convention que vous nous présentez ce soir. Alors vous constaterez aussi que nous sommes revenus en séance, grâce à nous, vous avez le quorum, vous êtes en nombre. Donc la convention que vous, vous estimez parfaite pour le RWDM, si vous voulez la faire passer, elle passera, mais en tout cas elle ne passera pas avec nous, parce que pour nous, ce n'est pas une convention, c'est une arnaque, c'est un trompe-l'œil, mais j'y reviendrai.

Alors l'amendement que nous déposons, il est le suivant, et ça va dans la logique que nous avons tous développée, c'est de dire qu'il y a une inégalité de traitement entre le White Star et le RWDM et Monsieur Lakhloufi l'a répété d'ailleurs. Il a dit lui-même qu'il y a une inégalité, que le RWDM est maltraité, qu'on le rackette même puisqu'on lui demande 350.000 euros etc., et malgré tout, Monsieur Lakhloufi, il va voter pour cette convention. Il dit lui-même que cette convention est négative, mais il va voter pour. Donc nous vous présentons l'amendement qui est le suivant :

« Suite à l'introduction du dossier complet du RWDM, vu le sérieux et la viabilité de celui-ci, le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean décide d'autoriser le RWDM à utiliser le stade Edmond Machtens, tribune 1, dite l'Ecluse, et terrain A, pour ses matchs de championnat et de coupe, lors de la saison 2015 - 2016. Le RWDM s'engage à respecter le processus de négociation avec le White Star sous la tutelle de la Commune. C'est la Commune qui responsable, ça n'est pas le White Star qui dirige la Commune ou qui a la tutelle sur la Commune donc, afin de déterminer les modalités de cohabitation. Et enfin, la Commune doit veiller au respect de cette décision et de la convention du 23 mars avec le White Star et en particulier son article 16.2. Monsieur Majoros nous a répété combien avec cet article il pouvait mettre fin à la convention avec le White Star, donc c'est le moment ou jamais. Donc la Commune doit veiller au respect de la convention et notamment de cet article qui prévoit de rendre la convention caduque. Je signale simplement que l'Echevin vient de le confirmer, que dans votre convention, il y a un article où vous dites que l'Ecole des Jeunes va être dissoute et l'ensemble des jeunes seront repris par l'occupant principal.

Je vous signale simplement que ce n'est pas le cas, puisque l'Echevin vient de le confirmer et je l'en remercie, là au moins, il a dit quelque chose de juste, puisque une partie des entraîneurs n'a pas été reprise par le White Star ».

Voilà Monsieur le président notre amendement, amendement unique donc sur lequel nous vous demandons de vous prononcer. Si vous dites oui à ça, le RWDM aura la porte grande ouverte au stade Edmond Machtens, et alors, libre à vous de les mettre ensemble autour d'une table et d'aboutir concrètement à une négociation de cohabitation, mais à ce moment-là, les deux clubs seront sur le même pied d'égalité. Ils vont s'asseoir sur une chaise qui est à la même hauteur, pas le RWDM par terre et le White Star sur une chaise, ils seront sur la même chaise, à la même hauteur pour une cohabitation viable dans l'intérêt du football et du sport à Molenbeek-Saint-Jean.

Je vous remercie.

#### M. le Président :

Je vous remercie Monsieur Ikazban.